



Janvier
2015
N°37

Bulletin d'Informations Municipales Mairie de Reuil en Brie

Bien Vivre à Reuil en Brie



Entrée du village

Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

Site internet : <http://www.reuil-en-brie.fr/>

Mail : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr

☎ : 01.60.22.07.51

L'EDITORIAL



Chères Reuilloises, Chers Reuillois,

En ce début d'année 2015, je m'adresse à toutes les Reuilloises, à tous les Reuillois pour vous souhaiter, au nom du Conseil Municipal, nos meilleurs vœux.

À ces vœux, je veux associer des remerciements :

- Aux élus : les anciens qui m'accompagnent pour mon troisième mandat, et les nouveaux venus apporter des idées nouvelles avec une énergie renforcée. Les missions des élus deviennent de plus en plus difficiles : spécialisation ; connaissance des Administrations et des entités territoriales ; recherche de subventions ; anticipation... Et tout cela avec des contraintes financières et humaines de plus en plus fortes.
- Aux personnels municipaux qui ont fort à faire : garantir la sécurité sur la place en attendant la livraison (imminente !) ; animation des TAP ; gestion de la cantine ; complexité des tâches administratives.
- Aux bénévoles des associations : le Comité des Fêtes, D'art-D'art, des Parents d'Élèves : il existe encore des personnes qui donnent du temps afin de perpétuer les animations dans le village.
- Aux Professeurs des Écoles qui doivent mener un combat quotidien contre les tentatives de déstabilisation de l'Éducation et de la Laïcité.

Je reformule mes vœux pour 2015, et j'insiste particulièrement sur celui de la santé, l'essentiel selon moi, et avec beaucoup d'amour à partager avec ceux qui vous sont chers, certes, mais aussi avec ceux que l'on ne connaît pas...

Et afin de partager un moment de convivialité pour cette nouvelle année, je vous invite à la traditionnelle cérémonie des vœux :

**SAMEDI 10 JANVIER 2015
À 11H00
Au Foyer de l'Amitié**

P.ROMANOW

CONSEILS MUNICIPAUX

Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2014

Présents: Patrick ROMANOW, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER, François VOISIN.

Absents : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Didier HAMMEL et Yvelise BITOUN, excusée.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Instruction des dossiers d'urbanisme : autorisation donnée au service urbanisme de la CCPF de demander directement, aux services de l'État, ou aux pétitionnaires, les pièces complémentaires nécessaires à l'instruction des dossiers ;
- Subventions aux associations ;
- Travaux de la Place : Contrat Rural.

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 18 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

2. Délibération relative aux indemnités du Maire et de ses Adjoints.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de joindre le tableau récapitulatif suite à la précédente délibération.

Adopté à l'unanimité.

3. Trésorerie : Autorisation permanente de poursuites.

Monsieur le Maire propose cette autorisation pour le Trésorier de La Ferté sous Jouarre, et receveur de notre commune, dans le cadre du recouvrement de nos créances.

Adopté à l'unanimité.

4. SDESM – Achat gaz naturel.

Monsieur le Maire propose l'adhésion au Groupement de commande pour l'achat de gaz naturel.

Adopté à l'unanimité.

5. SDESM – Adhésion Faremoutiers et Cannes Ecluse.

Adopté à l'unanimité.

6. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait état des précisions à apporter suite à la précédente délibération.

Adopté à l'unanimité.

7. Renouvellement ligne de trésorerie auprès de la Société Générale.

Monsieur le Maire indique que cette ligne de trésorerie doit être renouvelée dans le cadre de la fin du contrat rural.

Adopté à l'unanimité.

8. Adhésion SAFER.

Sur proposition de madame RIEHL, il est décidé d'examiner cette adhésion à une date ultérieure en fonction de l'évolution du PLU.

Adopté à l'unanimité.

9. Renouvellement adhésion SAPCA.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de cette adhésion (capture et ramassage des animaux errants, dangereux ou morts) et son utilité.

Adopté à l'unanimité.

10. Redevance GRDF.

La redevance à percevoir pour l'année 2014 s'élève à 640,69€.

Adopté à l'unanimité.

11. Participation à Sports et Loisirs pour tous.

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention liant la commune à l'ASPLT consistant à prendre en charge la différence entre le tarif fertois le plus élevé et le tarif autres communes de 9,30€ par enfant et par semaine pour les vacances d'été, et uniquement pour le centre aéré. Les séjours transplantés ne sont pas concernés par cette mesure.

Adopté à l'unanimité.

12. Tarifs Mensuels de l'Étude année scolaire 2014/2015.

Enfants de Reuil :

- 1 enfant : 34€ ;
- 2 enfants : 56€.

Enfants de Luzancy

- 1 enfant : 48€ ;
- 2 enfants : 75€/mois

Adopté par 12 voix Pour et 2 Abstentions

13. Tarif du Ticket de Cantine année scolaire 2014/2015.

Monsieur le Maire propose de porter le prix du ticket à 3,85€.

Adopté par 12 voix Pour et 2 Abstentions.

14. Tarif horaire des T.A.P année scolaire 2014/2015

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires) seront mis en place à la rentrée de septembre 2014.

Monsieur le Maire met au vote le tarif horaire de 2€, précisant que ce tarif pourra être revu à la baisse si les circonstances le permettent.

Adopté par 8 voix Pour, 4 Abstentions et 2 voix Contre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose la création d'une régie pour la gestion de ces encaissements.

Adopté à l'unanimité.

15. Recensement 2015.

Dans le cadre du recensement qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015, Madame Sophie CORNILLET est proposée comme coordinatrice communale. Trois agents recenseurs seront recrutés pour se rendre chez les habitants.

Adopté à l'unanimité

16. Point Supplémentaire à l'Ordre du Jour :

- Instruction des dossiers d'urbanisme.
Adopté à l'unanimité
- Subventions aux Associations :
Monsieur le Maire donne lecture des subventions demandées. Après examen, il est proposé d'attribuer :
 - o Association d'Art d'Art : 1 300€ ;
 - o Les Sonneurs de Choqueuse : 300€*Adopté à l'unanimité*

17. Travaux de la Place : Contrat Rural :

Monsieur le Maire rappelle l'historique du sinistre ayant conduit à l'arrêt des travaux.

Le dernier plan en possession de la commune, à valider par l'architecte, et comprenant la reprise de la giration et des allées ainsi qu'un quai PMR conduit à une dépense de 49 658,62€ TTC dont 25 000,00€ seront financés par l'assurance de l'architecte, étant précisé que le montant de cette indemnité fera l'objet de nouvelles tractations pour en améliorer le montant. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la participation de la commune à hauteur de 24 658,62€ TTC et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Adopté par 13 voix Pour et 1 voix Contre.

Points divers.

Monsieur Didier HAMMEL informe le Conseil d'une rupture du limiteur de pression de la canalisation des eaux alimentant la Charbonnière et une sérieuse gêne pour les abonnés. Il souhaite également que les projets de la Commission Environnement fassent l'objet d'une présentation et d'un débat lors d'un projet Conseil.

Pour clore la séance, le Conseil Municipal, dans son unanimité, tient à saluer l'engagement et le dévouement des agents communaux dans l'accomplissement parfois difficile de leurs tâches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 1^{er} juillet 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 1^{er} juillet 2014.

Le Maire,
P. ROMANOW

Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Septembre 2014

Présents: Patrick ROMANOW, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER, François VOISIN.

Absents : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW et Pascal CARBUCCIA qui a donné pouvoir à Claude ROBBÉ.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Intervenant Ecole de Musique.
- Convention La Poste.

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 27 Juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

2. Convention avec la CCPF relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme. Monsieur le Maire propose le renouvellement de cette convention avec l'examen des options proposées. Les renseignements d'urbanisme et certificats communaux sont conservés par la Commune.

Adopté à l'unanimité.

3. Convention avec la CCPF pour le Festival des Belles Histoires.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour 2014. La participation communale est de 130 €.

Adopté à l'unanimité.

4. Convention SAFER.

Après tour de table et avis des élus, Monsieur le Maire propose de ne pas signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

5. Avenant Contrat Rural.

Monsieur le Maire propose la signature de l'avenant n°3 au marché de l'entreprise VALLET SAUNAL pour un montant HT de 41 657,50 € en rappelant que l'indemnité d'assurance, actuellement chiffrée à 25 000 € viendra en diminution de ce financement nécessaire à la fin des travaux de la Place.

*Adopté par 13 voix pour et
2 abstentions.*

6. Commission communale des Impôts.

Monsieur le Maire, conformément à l'article 1650-1 du CGI présente une liste de 24 membres (élus et contribuables) qui sera transmise à la DDFIP qui désignera 6 Commissaires titulaires et 6 Commissaires suppléants.

*Adopté par 14 voix pour et
1 abstention.*

7. Création de 2 postes à temps partiels d'adjoints techniques cantine et TAP.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de la mise à jour des postes suite à la mise en place des TAP.

Adopté à l'unanimité.

8. Projet de schéma régional de coopération intercommunale IFD.

Madame RIEHL rappelle les enjeux de ce schéma. La CCPF n'est à priori pas impactée mais le Conseil regrette qu'une explication plus complète ne soit pas jointe au document.

*Adopté par 7 voix pour et
8 abstentions.*

9. Convention Ecole de Musique.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de cette convention.

La participation communale est de 967,50 € pour 45 heures.

Adopté à l'unanimité.

10. Convention RECYGO.

La Poste propose la mise à disposition de box et le ramassage des feuilles de papier en mairie. Le coût annuel est chiffré 592 € TTC/an.

Monsieur TESSIER indique que la ville de La Ferté sous Jouarre dispose d'un service équivalent avec un autre prestataire, et peut certainement recevoir le papier de notre Commune. Monsieur le Maire indique

qu'il se mettra en rapport avec la Ville de La Ferté et propose de ne pas signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

11. Information sur DICRIM et PCS.

Monsieur le Maire donne information sur le DICRIM puis passe au PCS qu'il convient d'actualiser. La mise à jour des fonctions et rôles des Elus est effectuée et le document leur sera prochainement remis pour relecture.

12. Information Projet RESO.

Monsieur Didier HAMMEL présente un projet d'entre-aide à destination des Reuillois. Une réflexion sur sa faisabilité et éventuellement sa création est nécessaire. Il est convenu de poursuivre la réflexion engagée ce soir.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel.

Francis MOIGNOT informe que tout le parc micro-informatique des ordinateurs de l'école a été migré vers Windows Seven.

François VOISIN s'inquiète de la vitesse excessive et de la dangerosité des rues du Tillet constatées lors la mise en place de la déviation suite à l'incendie du centre équestre. Il existe d'autres parcours que les autorités départementales et de gendarmerie doivent connaître.

Yvelise BITOUN indique que des demandes de téléassurances sont faites auprès du CCAS. Elle rappelle également la reprise des cours d'art floral de l'association d'Art d'Art.

Elle regrette de ne pas avoir reçu d'information préalable au Conseil sur l'évolution des travaux de la place.

Claude ROBBÉ fait le point sur les derniers travaux lancés à savoir la réfection d'une rive de pignon de la mairie et du démoussage de la toiture de l'église avec vérification de l'étanchéité, suite à constat de fuite. Il rappelle également le mécontentement des parents d'élèves du Tillet suite au déplacement de l'arrêt bus provoqué par un désordre immobilier qui tarde à être traité par le propriétaire.

Didier HAMMEL fait part de la satisfaction des personnes âgées transportées durant les vacances d'été pendant les congés de l'association Germinale. Il invite également les élus à signaler les problèmes d'arbres et de taille à la Commission Environnement. Il fait aussi retour de la récente journée verte des classes reuilloises.

Evelyne COUSIN MAZUR s'enquiert de l'arbre mort et dangereux qui trône en bordure de la rue du 8 mai 1945. Ce dossier sera activé par Monsieur le Maire.

Lucien DUBOIS demande ce qu'il en est des fumerolles et odeurs persistantes émanant de l'incendie du centre équestre.

Monsieur le Maire indique qu'il a exigé l'évacuation des déchets et que ce devrait être chose faite dans les prochains jours.

Plus généralement, est évoqué le problème de garde des enfants et les difficultés des parents à trouver une nourrice, difficultés parfois renforcées par l'introduction des TAP.

Monsieur le Maire demande à la Commission Ecole de réfléchir à ce sujet et de lui faire des propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 30 septembre 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 30 septembre 2014.

Le Maire,
P. ROMANOW

Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Décembre 2014

Présents: Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER, François VOISIN.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- Remboursement CNAS

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 26 Septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

2. Désignation du suppléant à la CLÉCT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Lucien DUBOIS.

Adopté à l'unanimité.

3. Approbation du rapport de la CLÉCT.

Monsieur le Maire rappelle les points essentiels de ce rapport et propose son adoption.

Adopté à l'unanimité.

4. Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles.

Madame Catherine RIEHL rappelle les conditions d'application de cette taxe et les enjeux à en attendre pour la commune.

Adopté à l'unanimité.

5. Désignation des Agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose la nomination de Mesdames Edith SAVOYE, Michelle SEIGNER et Laura CORNILLET.

La dotation de 1828€ sera affectée à raison de 300€ pour l'Agent coordonnateur et le solde de 1528€ sera réparti en parts égales entre les 3 Agents recenseurs.

Adopté à l'unanimité.

6. Modification des statuts de la CCPF

(Communauté de Communes du Pays Fertois).

Monsieur le Maire présente les enjeux de l'attribution de deux nouvelles compétences à savoir

Le Très Haut Débit

L'Office du Tourisme

Adopté à l'unanimité

7. Cantine : Prix du repas pour les adultes.

Monsieur le Maire propose de majorer le prix de base élève comme pratiqué dans les autres établissements.

Après discussion, le prix retenu est fixé à 4,85€ par repas.

Adopté à l'unanimité.

8. Remboursement CNAS.

Monsieur le Maire fait état du remboursement de 169,02€ par la CNAS.

Adopté à l'unanimité.

Arrêté Officier d'Etat Civil par Délégation.

Monsieur le Maire précise les délégations nécessaires à l'exercice de sa fonction par Madame Dominique DUSSERT et les pouvoirs qui lui sont conférés par cet arrêté.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel.

Francis VOISIN fait un résumé de la réunion ACIF contrat vert et rappelle que le CCAS peut domicilier les personnes sans adresse.

Didier HAMMEL fait un point sur la remise en état des chemins communaux et des travaux envisageables selon les possibilités financières de la commune.

Il expose ensuite les résultats du sondage RESO auprès des élus et ses contacts avec le réseau de voisins « Ma résidence ». Les contacts seront poursuivis.

Claude TESSIER rappelle les travaux d'élagage en cours et s'enquiert du niveau altimétrique de la fixation des pieds des candélabres de la place. Ce point sera évoqué en réunion de chantier.

Françoise SADKOWSKI demande que soit étudié le stationnement rue Gambetta en regard des nombreux problèmes rencontrés par les riverains. Monsieur le Maire lui répond que la Commission compétente étudiera ce sujet qui demande à être traité dans un cadre plus général ; le Tillet présentant aussi ces mêmes problèmes.

Pascal CARBUCCIA fait un compte rendu des travaux en cours sur la place et l'attente de conditions météorologiques favorables pour les revêtements de l'aire de circulation, de la voie piétonne et du quai PMR.

Les trous constatés sur la voirie nécessitent également un temps sec pour intervention.

Catherine RIEHL réunira la Commission Urbanisme en janvier 2015 et remercie les personnes ayant participé à la préparation des jouets de Noël.

Elle indique être en attente des devis pour les travaux de sécurité incendie et informe les élus du nouveau devis de transport pour le voyage envisagé par la classe de CM2.

Lucien DUBOIS tient à souligner le travail des Agents pour la propreté du village et les illuminations de Noël. Il remercie Didier HAMMEL pour la qualité du spectacle des Chorales et regrette l'absence de participation de l'école aux cérémonies commémoratives et tout particulièrement à l'occasion du centenaire du 11 novembre.

Claude ROBBÉ informe que le démoussage du toit de l'église est reporté à cause des conditions atmosphériques.

Sophie CORNILLET mentionne le marché de Noël des écoles qui vient de se tenir au Foyer de l'Amitié.

Yvelise BITOUN rappelle le bon accueil réservé aux colis de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 15 décembre 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 15 décembre 2014.

Le Maire,
P. ROMANOW

Focus Place

Commencés au printemps 2013 les travaux de la place devaient être réceptionnés fin septembre de la même année. Une double erreur du cabinet d'architecte (oubli du quai PMR – *Personnes à Mobilité Réduite* - et insuffisance du rayon de giration pour les cars) a entraîné la suspension des travaux et les recours aux assurances et experts, recours qui, chacun le sait, prennent énormément de temps.

Après plus d'un an d'arrêt et l'action permanente des élus pour débloquent cette situation, un projet revu a enfin pu être établi et les travaux ont repris en octobre...2014.

Comble de malchance, c'est l'entreprise qui a failli en commettant quelques erreurs de réalisation qui ont à nouveau entraîné des retards (reprise du rondpoint, reprise de l'allée piétonne non conforme aux normes PMR, déplacement des points lumineux). Sachant que tout problème nécessite concertation entre architecte, entreprise et bureau de contrôle, les semaines s'écoulent vite et les travaux sont désormais soumis aux aléas climatiques puis aux traditionnels congés d'hiver des entreprises du BTP...

La place est aujourd'hui praticable mais toutes les conditions liées à la sécurité n'étant pas encore réunies, nous devons attendre la finalité des travaux pour sa mise en service.

Néanmoins, l'essentiel est cependant désormais réalisé, l'aire est bitumée, le rondpoint est correct et point important, les essais réalisés avec le transporteur scolaire ont validé les différentes manœuvres nécessaires aux cars. Nous espérons donc vivement que les prochaines semaines verront enfin les travaux de finition (notamment la partie piétonne) et la réception technique des travaux par le cabinet de contrôle et l'architecte.



VIE SCOLAIRE

26 SEPTEMBRE : JOURNÉE VERTE DES ÉCOLIERS

Encadrés par leurs enseignantes, quelques parents et un élu, les élèves de l'école

**Conclusion immédiatement partagée :
Ramasser, c'est bien, mais ne pas jeter du tout, ce serait beaucoup mieux !**



primaire ont entrepris comme chaque année une opération salubre de ramassage de tous les déchets souillant les espaces publics de notre commune.

Les élèves des Cours Élémentaires ont pris en charge le bourg lui-même et l'espace de jeux, tandis que ceux des Cours Moyens ratissaient le chemin de halage, les uns jusqu'à la Ferté, les autres jusqu'à l'écluse de Courtaron.



64 kg 500 de déchets ont ainsi été récoltés. Pour pérenniser l'opération et éviter que de nouveaux déchets ne remplacent immédiatement les anciens, des panneaux ont été apposés aux principaux points de décharge constatés.



L'ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS :

Depuis le retour des vacances de Toussaint, les enseignantes de l'école primaire de Reuil ont démarré un certain nombre d'activités d'accompagnement éducatif, à la suite de la journée scolaire. Ces activités sont financièrement prises en charge par l'Éducation Nationale dans le cadre des moyens supplémentaires des Zones d'Éducation Prioritaire.

Ainsi le lundi et le mardi, les élèves qui en ont besoin se voient proposer du soutien individualisé. Le jeudi de 15h40 à 16h50, 3 ateliers sont proposés, pour des groupes limités à 15 participants (il y a liste d'attente pour certains !) :

- atelier du livre : découverte, présentation, heure du conte, travail sur l'illustration, voire réalisation d'un livre par les enfants eux-mêmes. Atelier réservé aux élèves de CE
- Aide aux devoirs (limité à 8 élèves pour une meilleure efficacité).
- Théâtre : expression corporelle, improvisation, prise de confiance en soi. L'atelier débouchera sur la réalisation d'une pièce à présenter à l'ensemble des enfants de l'école. Cet atelier est ouvert aux élèves de CM.

Le vendredi, un dernier atelier de jeux mathématiques est proposé aux élèves de CE.

Les T.A.P

Depuis la rentrée et la généralisation de la réforme des rythmes scolaires, les enfants ont école tous les jours jusqu'à 15h40, excepté le mercredi où la classe s'arrête à midi. Chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi, notre commune organise l'accueil des enfants qui le souhaitent de 15h40 à 16h50 (correspondance du train de 16h30) dans le cadre des T.A.P : Temps d'Activité Périscolaires).

Michèle et Nathalie encadrent ainsi chaque jour une quinzaine d'enfants pour un temps qui se veut avant tout détendu et ludique : on est encore dans l'école, mais ce n'est plus l'école ! Grâce à la fin d'été magnifique, il a souvent été possible de goûter et jouer dehors, puis, l'automne arrivant, les enfants ont réalisé des couronnes avec des feuilles d'arbres, des noix, des glands et des coquilles d'escargots. Avec de la "Récup" de bouchons ils ont fait des chenilles. Et, les dernières semaines avant Noël, toujours avec du matériel de récupération, ils ont réalisé des décorations pour les sapins familiaux. Sans compter avec les séances de dessin, de peinture, etc. Le mélange de « grands » de CE ou CM avec des petits de maternelle fonctionne bien : souvent les aînés aident les plus jeunes. Un seul enfant a souhaité arrêter de venir aux TAP, au bout de quelques semaines. Quant aux autres, aujourd'hui, lorsque le signal du départ est donné ils poussent un gros soupir : « Déjà ! ».



RETROSPECTIVE

Cérémonies du 11 novembre

En cette année du 100^{ème} anniversaire du début de la 1^{ère} guerre mondiale et du 70^{ème} anniversaire du débarquement des alliés, la commune a rendu un vibrant hommage à tous ses concitoyens morts au combat ou en déportation. Après le discours officiel de Monsieur le Maire, Monsieur Lucien DUBOIS, adjoint au Maire, a appelé le nom de chacun de ces hommes et souligné l'importance de leur sacrifice.



Fait exceptionnel, la famille du Lieutenant Pierre Angoulvent, mort au combat en 1944 à l'âge de 24 ans, était présente pour cet anniversaire et après avoir interprété la Marseillaise lors de la levée des couleurs, a retracé la vie et les derniers instants de ce brillant officier.



Cet exemple d'une famille unie et reconnaissante nous montre combien il est important de saluer la mémoire de ceux qui nous ont quitté prématurément pour la défense de nos libertés.

La famille de Pierre Angoulvent devant le monument du souvenir



Médailles du travail

30 ans, 35 ans, 40 ans, que de travail pour nos médaillés ! La forme et le sourire en plus !



ENVIRONNEMENT

Brûlage des déchets verts

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Non, sauf exception, vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin. **POURQUOI ? Parce que ce brûlage dégage autant de microparticules nocives pour la santé que les moteurs diesel.**

Règle générale : Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élague,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la Communauté de Commune du Pays Fertois. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel, ou d'un dépôt en déchetterie.

Sanctions : Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

À noter : les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage.

La Taille

Avant le printemps n'oubliez pas de tailler vos haies et d'élagger vos arbres qui débordent sur l'espace public (c'est déjà fait pour beaucoup de nos concitoyens : bravo !). Chacun se doit de permettre une circulation aisée et sans danger pour les piétons, cyclistes et véhicules aux alentours de sa propriété. Nous comptons sur vous !

En cas de difficultés contacter la Mairie.

Rappel des normes

- plantations de moins de 2 m de haut : elles doivent être au minimum à 0,50 m de la limite séparative ;
- plantations de plus de 2 m de haut : être à plus de 2 m de la limite.

Où se procurer un composteur ?

En le commandant à la Communauté de Communes du Pays Fertois au 01.60.22.10.92 ; contact Madame COQUET ; au prix de 22 € ; en présentant un justificatif de domicile ;

Composteur en plastique vert foncé, capacité : 400 litres, hauteur : 85 cm, largeur et longueur 70 cm, poids : 19kg.

Délivré en kit avec un seau bio, un guide de montage et un guide d'utilisation.

En quelques mois, vous obtiendrez un excellent terreau pour vos jardins, pots de fleurs et jardinières !

TRI sélectif : êtes-vous au TOP ?

Dilemme quotidien : dois-je jeter ceci dans la poubelle bleue ou dans la grise ?

Savez-vous que lorsque vous triez correctement vous faites gagner un peu d'argent à la communauté de communes (les matières recyclables nous sont rachetées) et vous payez donc moins de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Par contre trop d'erreurs de tri nous coûtent des pénalités (il faut refaire le tri et renvoyer ce qui ne se recycle pas à l'incinérateur) qui se répercutent sur votre taxe ! Alors, pour l'environnement comme pour votre porte-monnaie, trier correctement c'est important !

QUIZ :

Dans quelle poubelle jeter :

1. Des mouchoirs en papier, de l'essuie-tout
2. Un bidon de lessive liquide vide
3. Une bouteille d'huile en plastique où il reste des traces d'huile
4. Des pots de yaourt
5. Des barquettes alimentaires en plastique
6. Du film plastique souple ou des sacs en plastique
7. Des prospectus
8. Des emballages en carton
9. Du papier cadeau
10. Des objets en PVC (tuyaux, matériel de plomberie)

bleue grise

☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐

☞ **Réponses en page 14**

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de la Mairie

	Permanences Téléphoniques		Ouvertures au Public
Lundi	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Mardi	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Mercredi	Répondeur		
Jeudi	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Vendredi	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Samedi	09h00 / 12h		10h00 / 11h30

Recensement militaire

Vous avez 16 ans, garçon ou fille, rendez-vous en mairie, vous aurez besoin de l'attestation de recensement militaire pour passer le permis de conduire et passer des examens universitaires.

Respectons la tranquillité de nos voisins !

Rappel de l'arrêté préfectoral concernant les travaux de bricolage ou de jardinage. L'utilisation de tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies circulaires, ne peut se faire que :

- De 7h à 20 h les jours ouvrés ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30 ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Chiens dangereux

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en 2 catégories : les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense. Ces chiens sont soumis à des mesures spécifiques et à certaines interdictions et obligations. Si vous voulez posséder un tel animal, vous devez remplir certaines conditions.

Chiens d'attaque (1ère catégorie) :

Chiens concernés :

Il ne s'agit pas de chiens de race mais issus de croisements.

Ce sont les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le Livre des Origines Françaises ou LOF) et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des races suivantes :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits *pitbulls*);
- Mastiff (chiens dits *boerbulls*) ;
- Tosa.

À noter : la race Staffordshire terrier est l'ancienne dénomination de la race American Staffordshire terrier.

Les Interdictions :

- Interdiction d'achat, de vente, de don, d'importation et d'introduction en France. La personne ayant acquis un chien d'attaque, avant l'application de la réglementation sur les chiens dangereux en 2010, doit détenir un permis de détention. Si le chien a moins de 8 mois, un permis provisoire est délivré ;
- Interdiction d'accéder dans les transports en commun, les lieux publics et dans les locaux ouverts au public, en dehors de la voie publique ;
- Interdiction de demeurer dans les parties communes des immeubles collectifs.

Les Obligations :

- Obligation de stérilisation pour les mâles et femelles, attestée par un certificat vétérinaire,
- Obligation d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs,
- Obligation de posséder une carte d'identification délivrée par la société centrale canine (SCC).

Chiens de garde et de défense (2ème catégorie) : Chiens concernés :

Il s'agit des chiens :

- de race Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier,

- de race Rottweiler,
- de race Tosa,
- non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le LOF) et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des chiens de la race Rottweiler.

À savoir : le chien de race Staffordshire bull terrier ne fait pas partie des chiens susceptibles d'être dangereux.

Les Obligations :

Les chiens de garde et de défense doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure :

- sur la voie publique,
- dans les transports en commun,
- dans les lieux publics et, plus généralement, les locaux ouverts au public,
- dans les parties communes des immeubles collectifs.

Vous devez aussi avoir la carte d'identification délivrée par la SCC.

Personnes non autorisées à avoir un chien de 1ère ou 2ème catégorie :

- les mineurs,
- les majeurs sous tutelle (sauf autorisation du juge),
- les personnes condamnées pour crime ou violence et inscrites au bulletin n°2,
- les personnes auxquelles le maire a déjà retiré la garde d'un chien parce qu'il représentait un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Sanctions en cas de non-respect de la réglementation :

Si vous ne respectez pas l'une des interdictions ou des obligations ci-dessus, vous risquez une amende de **15 000 €**. Dans certains cas, vous encourez aussi une peine de 6 mois de prison.

Carte nationale d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. ATTENTION: Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes

mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

Écrire à la CPAM de Seine-et-Marne

Afin de faciliter vos démarches, la CPAM de Seine-et-Marne a mis en place une adresse unique. Aussi, pour que vos demandes soient bien réceptionnées, vous devez adresser toutes vos correspondances à la seule adresse suivante:

CPAM DE SEINE-ET-MARNE

77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03

Pensez à indiquer votre numéro de sécurité sociale sur tous les documents que vous envoyez.

N'oubliez pas d'affranchir votre courrier au tarif en vigueur.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Le Quizz : Réponses

1. Des mouchoirs en papier, de l'essuie-tout
2. Un bidon de lessive liquide vide
3. Une bouteille d'huile en plastique où il reste des traces d'huile
4. Des pots de yaourt
5. Des barquettes alimentaires en plastique
6. Du film plastique souple ou des sacs en plastique
7. Des prospectus
8. Des emballages en carton
9. Du papier cadeau
10. Des objets en PVC (tuyaux, matériel de plomberie)

bleue grise

☐	☒
☒	☐
☒	☐
☐	☒
☐	☒
☐	☒
☒	☐
☒	☐
☒	☐
☐	☒

10 sur 10 : vous êtes au top ! Merci pour l'environnement et pour les finances locales !

8 à 9 : vous êtes un bon trieur. Quelques points à améliorer

Moins de 8 : une bonne révision s'impose. Rappelez-vous : dans la bleue, tout le papier, le carton, et pour le plastique, seulement les bouteilles et flacons (même un peu souillés).

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Mesdames **BITOUN**, **CORNILLET**, **COUSIN-MAZUR** et **SADKOWSKI** ainsi que Monsieur **VOISIN** sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-vous) pour vous aider dans toutes vos démarches administratives. Vous pouvez également contacter le CCAS en cas de difficulté. La discrétion est assurée.

Téléassistance 77

Le Conseil Général a mis en place un service de **téléassistance** pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées. Il a été désigné le groupement Europ Assistance pour effectuer la prestation. Le tarif négocié par le Conseil général est de **12€ par mois**. Le CCAS est à votre disposition pour plus de renseignements.

AGENDA 2015

10 Janvier : Les vœux du Maire

Venez nombreux à 11 heures au Foyer de l'Amitié.

À l'issue des vœux, les jeunes diplômés scolaires de l'année se verront remettre un cadeau à condition de s'être fait connaître au secrétariat.

5 avril : Œufs de Pâques

Un moment de plaisir pour les petits et après la course aux « cocos », les « grands » auront à choisir les meilleures réalisations des élèves qui chaque année, font preuve de grand talent.

26 avril : Brocante de printemps

Une occasion à ne pas manquer pour chiner et réaliser de bonnes affaires !

8 mai : Cérémonie hommage

N'oublions pas ceux qui ont combattu pour nos libertés.

20 Juin : Fête de Reuil

À la Saint Jean, Reuil est en fête pour la plus grande joie des enfants.

Fleurs en Fête

CONCOURS DES MAISONS...

FLEURIES !!!

COMMENCEZ À Y PENSER :

C'EST POUR JUIN 2015 !

En juin prochain, à l'occasion de la fête locale, Reuil en Brie organisera pour la première fois son « Concours des Maisons Fleuries ». Un rendez-vous qui permettra aux habitants de prendre une part active à l'embellissement de leur cadre de vie direct et, plus globalement, à celui de leur village.

Avec ce concours, la commune invite tous les habitants qui le souhaitent à fleurir maisons, jardins, terrasses, balcons. Chacun peut laisser libre cours à son imagination et à sa créativité en jouant avec les couleurs et les formes, en associant les espèces...

Quelques semaines avant le début du concours, chaque Reuillois recevra dans sa boîte aux lettres un bulletin de participation accompagné du règlement du concours. À l'issue de celui-ci, des prix viendront récompenser les plus belles réalisations.

Alors, à vos bêches, à vos râteaux, à vos cisailles, à vos bulbes, et à vos graines !



Recensement

Le recensement de la population de Reuil en Brie se déroulera du 15 Janvier au 14 Février 2015. Celui-ci permet de déterminer la population officielle de chaque commune. En 2015, les habitants pourront choisir de répondre par internet ou sur un questionnaire papier.

Sont nommés par arrêté municipal, le coordonnateur communal : Mme Sophie Cornillet, conseillère municipale et les 3 agents recenseurs : Mme E. Savoye, Mme M. Seigner et Mlle L. Cornillet.

Les 3 agents recenseurs se présenteront à votre domicile munis d'une carte officielle. Ils sont tenus

au secret professionnel et veilleront à la stricte confidentialité des données collectées.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'INSEE :

www.insee.fr

Déchetteries de Jouarre et Saâcy sur marne

Demandez votre carte d'accès

Depuis le 1^{er} janvier 2014, vous devez disposer d'une nouvelle carte d'accès. Elle est obligatoire et vous permet :

- Le dépôt de 18m³ réels de déchets par an ;
- De connaître l'évaluation totale de vos déchets en en faisant la demande au gardien ;
- Le prêt de votre carte à une autre personne identifiée en cas de besoin.

Cette nouvelle mesure vise une amélioration de la gestion afin de conserver un service de qualité à un coût raisonnable, mais aussi un

recentrage de l'utilisation du service aux seuls habitants du Nord Seine et Marne qui financent le service via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour recevoir rapidement cette nouvelle carte, procurez-vous le dépliant disponible dans toutes les déchetteries et mairies et transmettez les pièces justificatives demandées aux services du SMITOM.

Renseignements au 01.60.44.40.03 ou contact@smitom-nord77.fr

Horaires des déchetteries

Saâcy-sur-Marne

Horaires d'hiver du 1er nov. au 28 février :

Lundi : 10h-12h et 14h-17h
Mardi : 14h-17h
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h
Jeudi : FERME
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h et 14h-17h
Dimanche : 9h-12h

Jouarre

Horaires d'hiver du 1er nov. au 28 février :

Lundi : 10h-12h et 14h-17h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h
Jeudi : Fermé
Vendredi : 10h-12h et 14h-17h
Samedi : 9h-12h et 14h-17h
Dimanche : 9h-12h

Horaires d'été du 1er mars au 31 octobre

Seule la déchetterie de Jouarre est classée DDS (Déchets Diffus Spéciaux) pour recevoir les produits nocifs pour l'environnement.

Site Internet SMITOM : <http://www.smitom-nord77.fr/>

NOS TRAVAUX

Entretenir une commune, c'est faire une multitude de petits travaux qui bien que non spectaculaires n'en sont pas moins importants tant pour la sécurité que pour le bien-être. Des exemples ?

- La réfection du marquage au sol des passages protégés rue du 8 mai 1945 ;
- Le nettoyage du plateau sportif (traitement antidérapant pour la sécurité des enfants)
- Curage du bassin de décantation
- Élagage et abattage des arbres
- Réfection pignon toiture mairie



FÊTES ET VIE ASSOCIATIVE

Beaucoup d'évènements depuis notre dernier bulletin. Commençons par le soleil !

Fête de la Saint Jean

Petit kaléidoscope de cette journée du 21 juin ô combien riche en évènements.



Brocante d'automne

Dame météo ne s'est guère montrée clémente et beaucoup d'exposants ont renoncé en fin de matinée. Quelques courageux, chaudement habillés et « parasol étanche » ont résisté. Bravo et merci aux bénévoles qui font vivre notre brocante.



Festival des belles histoires

L'humour venu du Canada a enchanté petits et grands au cours de cette soirée clôturée par une petite collation gentiment offerte par les bénévoles reuillois et luzancéens.



Soirée Beaujolais

Attendue avec impatience, cette soirée a tenu ses promesses avec de la bonne humeur, une bonne table, de la musique et l'occasion d'échanger en toute simplicité. Vivement l'année prochaine !



Rencontres Chorales de Reuil en Brie

Trois chorales (Nanteuil sur Marne, Pavant et La Ferté sous Jouarre) ont interprété chants modernes et classiques en cette fin d'après-midi du 22 novembre qui a vu notre petite église faire salle comble.

Pas moins de 25 chansons (Obispo, Mozart, Brassens, Haendel, Duteil, Brel...) ont enchanté le public durant ces deux heures de spectacle organisé par notre choriste reuillois Didier Hammel. Une première qui mérite d'être renouvelée.



Une soirée clavecin de grande qualité au château de Tarterel

Le 15 novembre au soir au château de Tarterel, la grande claveciniste Harue TAKAHASHI, originaire du Japon, mais Reuilloise depuis de nombreuses années, donnait un récital de très grande qualité.

Au programme : D. SCARLATTI, J.P. SWEELINCK, S. SCHEIDT, J. DOWLAND,
J.P. RAMEAU, G.F. HAENDEL, W. BYRD

Ce récital, présenté par Jacques DRILLON a réuni un public conquis non seulement par la musique impeccable et sensible de Harue TAKAHASHI, sa simplicité, sa sensibilité, mais également par la parfaite harmonie du lieu et du contexte qu'il offre, avec cette musique « de chambre ».

Merci à nos amis M. et Mme CORNILLET, organisateurs de cette soirée et à tous ceux qui ont contribué au succès de ce concert.

Reuil et la musique, une histoire à suivre ?



Peupleraie – Le Tillet

Bien vivre à Reuil en Brie
Directeur de la publication : Patrick ROMANOW
Commission Informations et Communication :
Président : Lucien DUBOIS
Anne BOULIN Evelyne COUSIN - MAZUR
Didier HAMMEL Francis MOIGNOT Claude TESSIER
Bulletin d'informations Municipales
Impression : Mairie de Reuil en Brie
MAIL : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr